



L'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers

Novembre 2024



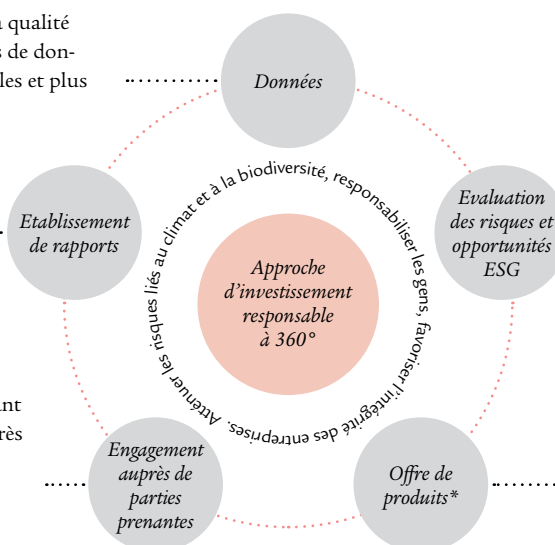
Notre approche d'investissement responsable repose sur les valeurs fondamentales que sont l'obligation fiduciaire, la responsabilité intergénérationnelle et les activités d'engagement. Animée par ces valeurs fondamentales, Swiss Life Asset Managers ambitionne d'être une référence en matière de durabilité. Nous souhaitons proposer des solutions conçues pour aider nos clients à faire valoir leurs choix tout en créant une valeur économique durable. L'objectif de Swiss Life Asset Managers est de proposer une approche d'investissement responsable crédible, robuste et transparente. A cette fin, un ensemble de règles strictes a été élaboré pour garantir la crédibilité et la transparence de notre offre de produits*.

L'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers

Travail constant sur la disponibilité et la qualité des données ESG. Promotion de sources de données et de pratiques de collecte plus fiables et plus complètes et mise en œuvre de celles-ci.

Démonstration de nos réalisations en termes ESG tout en améliorant la transparence via la participation à différentes normes d'établissement de rapports au niveau de l'entreprise comme des fonds et, ainsi, amélioration de l'information pour les investisseurs et investisseuses.

Amélioration des pratiques en s'engageant dans le cadre des investissements et auprès des entreprises et des locataires. Promotion de l'échange d'informations pour œuvrer activement à notre engagement.



Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité en évaluant les facteurs externes négatifs, leurs conséquences et les autres risques liés aux actifs. Evaluation et atténuation des risques liés au climat au sein de nos portefeuilles et dans nos nouvelles acquisitions afin d'accroître la résilience aux risques climatiques physiques et d'éviter les actifs échoués.

Objectif de devenir une référence pour l'investissement responsable en améliorant l'offre de produits actuelle et en proposant de nouveaux fonds innovants.

*Ne concerne que les produits gérés activement et non les produits de gestion passive (c'est-à-dire les stratégies de réplication d'indices).

L'évolution rapide des réglementations ESG, l'hétérogénéité des offres et la demande croissante en matière d'ESG appellent à plus de transparence et ont conduit Swiss Life Asset Managers à créer une approche d'investissement responsable fondée sur des règles claires et strictes.

Cet ensemble de règles traduit l'interprétation par Swiss Life Asset Managers des meilleures pratiques de marché en termes de définition des critères ESG et de l'impact durable et est conforme aux cadres réglementaires locaux et européens en vigueur sur les marchés opérationnels concernés.

Catégories de durabilité des produits

Dans un souci de clarification auprès de sa clientèle vis-à-vis des préférences en matière de durabilité, Swiss Life Asset Managers a classé son offre de produits en trois catégories distinctes : produits classiques, produits ESG et produits à impact durable. Chacune de ces catégories a son propre ensemble d'exigences, dont certaines sont communes à toutes les catégories, tandis que d'autres sont propres à chacune, le degré d'exigence étant renforcé d'une catégorie à l'autre.

Les règles en bref

Les règles sont réparties sur trois niveaux. Le premier niveau, « exclusions », vise à atténuer le risque d'impact financier négatif qui pourrait découler de certains secteurs. De plus, il vise à atténuer le risque de réputation qui pourrait être associé à la violation de normes ou principes internationaux.

Le deuxième niveau, « critères minimaux de qualité extra-financière », vise à réduire les risques extrêmes d'un point de vue de double matérialité dans l'univers investissable, tout en assurant une couverture ESG solide du portefeuille

Le troisième niveau, « approche significative », caractérise l'objectif en matière ESG ou d'impact durable promu par le produit. L'approche significative est définie à l'aide de critères clairs et mesurables permettant de rendre compte en toute transparence de la réalisation des objectifs des produits.

Alors que des exclusions s'appliquent à toute la gamme de produits, les critères minimaux de qualité extra-financière et l'approche significative ne s'appliquent qu'aux produits ESG et à impact. En outre, le niveau de rigueur des produits à impact durable est plus élevé pour les deux derniers niveaux comparé aux produits ESG, ce qui en fait la catégorie de produits la plus avancée en termes de durabilité.

Si toutes les classes d'actifs (actions, obligations d'entreprise, obligations d'Etat, immobilier et infrastructures) respectent les principes de cette approche à fondée sur des règles à trois niveaux, les critères techniques peuvent différer pour tenir compte de leurs spécificités.

Pour les portefeuilles multi-actifs, les règles relatives aux « exclusions » et aux « critères minimaux de qualité extra-financière » (telles que définies par la catégorie du produit) s'appliquent à chaque classe d'actifs concernée, tandis que le portefeuille doit appliquer une approche significative au moins pour la classe d'actifs la plus importante.

Catégories de produits de Swiss Life Asset Managers



Critères de classement des produits dans les catégories de durabilité

Toutes les classes d'actifs	Classique	ESG	Impact durable
Objectif et stratégie du produit			
Le produit vise à générer un rendement	●	●	●
Le produit vise à atteindre des objectifs ESG en plus du rendement	×	●	○
Le produit vise à générer un impact durable sur le monde réel	×	○	●
Information SFDR*	Art. 6	Art. 8	Art. 9
Le nom du produit contient:		ESG	durable et/ou impact
Préférences en matière de durabilité MiFID II/DDA*			
Concentration sur les investissements durables	×	○	●
Concentration sur les investissements durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie de l'UE)*	×	○	●
Objectif visant à remédier aux principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI)*	×	●	●
Rapports réglementaires et marketing			
Rapport sur les indicateurs ESG au niveau des produits	×	●	●
Art. 11 SFDR intégré dans le rapport annuel*	×	●	●
Publication d'informations selon l'art. 10 SFDR (information sur la page d'accueil)*	×	●	●
Obligations d'entreprise/Actions cotées			
Exclusions			
Exclusions réglementaires (p. ex. armes controversées et listes de sanctions)	●	●	●
Exclusions sectorielles (p. ex. charbon thermique)	●	●	●
Exclusions normatives (p. ex. Pacte mondial des Nations Unies)	●	●	●
Critères minimaux de qualité extra-financière			
Ratio de couverture ESG minimal	○	●	●
Exclusion sur la base du score ESG et des controverses	○	●	●
Objectif visant à adresser les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI)*	○	●	●
Activités d'engagement	●	●	●
Approche significative			
Définition et suivi d'objectifs ESG significatifs	×	●	○
Objectifs ambitieux et mesurables en matière d'impact durable sur le monde réel	×	×	●

× = non autorisé ○ = facultatif ● = obligatoire

*pour les produits domiciliés dans l'UE/EEE

Obligations d'Etat	Classique	ESG	Impact durable
Exclusions			
Pays sanctionnés (exemple: liste établie par l'Union Européenne)	●	●	●
Pays à haut risque selon le GAFI (Groupe d'Action Financière)	●	●	●
Liste interne d'exclusions en matière de conformité	●	●	●
Critères minimaux de qualité extra-financière			
Critères minimaux de bonne gouvernance (p. ex. respect de la liberté d'expression)	○	●	●
Critères minimaux de protection sociale (p. ex. interdiction du travail des enfants)	○	●	●
Critères minimaux de protection de l'environnement (p. ex. émissions de gaz à effet de serre)	○	●	●
Approche significative			
Stratégie ESG significative (p. ex. Objectifs de Développement Durable)	×	●	○

Immobilier en détention directe	Classique	ESG	Impact durable
Exclusions			
Exclusions réglementaires (p. ex. armes controversées et listes de sanctions)	●	●	●
Critères minimaux de qualité extra-financière			
Couverture minimale des données ESG en place	○	●	●
Seuils PAI au niveau du portefeuille (niveau d'exigence plus élevé pour les produits à impact)*	×	●	●
Approche significative / stratégie ESG			
Suivi des indicateurs ESG pertinents et définition des objectifs correspondants (niveau d'exigences plus élevé pour les produits à impact)	○	●	●
Part majeure d'investissements durables (alignés sur la taxonomie si disponible)*	×	○	●

Actifs d'infrastructures	Classique	ESG	Impact durable
Exclusions			
Exclusions réglementaires (p. ex. armes controversées et listes de sanctions)	●	●	●
Exclusions sectorielles (p. ex. manutention ou combustion de charbon thermique, exploration et production de pétrole et de gaz)	●	●	●
Critères minimaux de qualité extra-financière			
Evaluation ESG obligatoire, incluse dans le contrôle préalable à l'investissement	●	●	●
Evaluation confirmant l'absence de préjudice important*	×	○	●
Approche significative / stratégie ESG			
Suivi des indicateurs ESG et engagement direct avec la direction ou les co-investisseurs en vue d'améliorer les normes ESG	○	●	●
Objectif d'alignement sur la taxonomie*	×	○	●

× = non autorisé ○ = facultatif ● = obligatoire

*pour les produits domiciliés dans l'UE/EEE

Swiss Life Asset Managers – un gérant d'actifs européen fiable

Swiss Life Asset Managers dispose de plus de 165 ans d'expérience dans la gestion des actifs du groupe Swiss Life. Ce lien étroit avec l'assurance conditionne sa philosophie d'investissement qui a pour principaux objectifs d'investir dans le cadre d'une approche responsable des risques et d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients. Swiss Life Asset Managers propose également cette approche éprouvée à des clients tiers en Suisse, en France, en Allemagne, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Italie et dans les pays nordiques.

Au 30 juin 2024, Swiss Life Asset Managers gère 262,2 milliards de francs d'actifs pour le groupe Swiss Life, dont plus de 116,7 milliards de francs de placements pour des clients tiers. Swiss Life Asset Managers est également un investisseur immobilier institutionnel leader en Europe¹. Sur les 262,2 milliards de francs d'actifs sous gestion, 87,7 milliards de francs sont investis dans l'immobilier. Par ailleurs, Swiss Life Asset Managers administre 20,8 milliards de francs de biens immobiliers conjointement avec Livit. Au 30 juin 2024, Swiss Life Asset Managers gère ainsi 108,5 milliards de francs de biens immobiliers.

Swiss Life Asset Managers emploie plus de 2 200 collaborateurs en Europe.

 **262,2 mia. de CHF**
Actifs sous gestion pour le
groupe Swiss Life

 **108,5 mia. de CHF**
Total des actifs immobiliers
sous gestion et administration

 **>165 ans**
Connaissances et expérience
en gestion des risques

¹ N°1 IPE Top 150 Real Estate Investment Managers 2023 Ranking Europe, N°2 INREV Fund Manager Survey 2024

Informations complémentaires

- Comment Swiss Life Asset Managers intègre-t-elle spécifiquement les aspects de durabilité à ses décisions d'investissement ?
- Comment Swiss Life Asset Managers a-t-elle ancré le thème de la durabilité dans ses structures organisationnelles ?
- Quelles études de cas spécifiques à l'investissement peut-on trouver dans le rapport d'investissement responsable ?

Vous trouverez ces informations sur la durabilité, entre autres, dans le processus d'investissement appliqué par Swiss Life Asset Managers en cliquant sur le lien suivant : www.swisslife-am.com/investissement-responsable

Clause de non-responsabilité

Ce document constitue un support publicitaire et ne divulgue pas toutes les informations pertinentes concernant les sujets abordés. Bien que nos prévisions soient basées sur des sources considérées comme fiables, aucune garantie ne saurait être donnée quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations utilisées. Le présent document contient des informations prospectives reflétant nos opinions, attentes et projections actuelles. Toutefois, différents risques, incertitudes et autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des écarts significatifs entre l'évolution et les résultats effectifs et nos prévisions. Nous ne nous engageons ni à les réviser, ni à les actualiser. Le présent document ne constitue ni une offre d'émission ou de vente ni une incitation ou une offre pour la souscription ou l'acquisition de parts, d'unités ou d'autres participations financières à des investissements ou pour la fourniture d'un quelconque service financier. Le présent document est fourni à chaque destinataire à titre purement informatif et ne constitue pas une recommandation personnelle d'investissement. La source de toutes les données, images et illustrations (sauf indication contraire) est Swiss Life Investment Management SA, ou une autre entité du groupe Swiss Life.

France: la présente publication est distribuée en France par Swiss Life Asset Managers France, 2bis, boulevard Euroméditerranée, F-13236 Marseille et 153, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris à ses clients et clients potentiels. **Allemagne:** la présente publication est distribuée en Allemagne par Swiss Life Asset Managers Luxembourg, succursale allemande, Hochstrasse 53, D-60325 Francfort-sur-le-Main et BEOS AG, Kurfürstendamm 188, D-10707 Berlin. **Luxembourg:** la présente publication est distribuée par Swiss Life Asset Managers Luxembourg S.A., 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg. **Royaume-Uni:** la présente publication est distribuée par Swiss Life Asset Managers UK Limited, 55 Wells Street, London, W1T 3PT, United Kingdom. **Suisse:** la présente publication est distribuée par Swiss Life Investment Management Holding SA, General-Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich. **Norvège:** la présente publication est distribuée par Swiss Life Asset Managers Nordic AS, Haakon VII's gt 1, NO-0161 Oslo. **Italie:** la présente publication est distribuée par Swiss Life Asset Managers Luxembourg Succursale Italia, Via San Prospero 1, 20121, Milano (MI), Italia.